

16/11/2021

Madame Marie-Aimée GASPARI
Présidente de la Chambre Régionale des
Comptes de l'Occitanie
500 Avenue des Etats du Languedoc CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex 2

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE

16 NOV. 2021

AG-R210623

COURRIER ARRIVEE

Référence : GR 21 /1647 / Observation concernant ma gestion adressée le 19 octobre 2021 avec un caractère confidentiel.

Madame,

En application de l'article L. 243-5, R. 243-13 et R. 243-14, je me permets de faire des remarques, je vous adresse une réponse écrite qui devra être jointe au rapport d'observations définitives. Il me semble primordial de compléter les informations sur le refinancement des emprunts en CHF.

Le maire, que j'étais, avait un sens des responsabilités. En 2015 j'ai considéré que la commune de Saint Chinian ne devait plus supporter un risque latent lié aux emprunts CHF. Ainsi, trois emprunts en devise étrangère ont été refinancés avec l'indemnité de remboursement anticipé par un nouveau et unique emprunt au taux de 0.64%. Ce taux est à comparer à ceux pratiqués sur les emprunts objets de l'opération : 5.06%, 4.89% en plus en monnaie étrangère qui peut aisément fluctuer ! Le nouveau taux d'intérêt définitif et fixe fut réduit de 80%. La simple lecture des documents comptables de la commune démontre une diminution significative des frais financiers à partir de 2015 (36.000€ environ en 2018 contre 70.000€ en 2014). Devais-je attendre que le risque se matérialise ? J'ai refusé les risques. C'est cela être responsable. J'ai sécurisé l'avenir financier en supprimant des emprunts Suisses. Ceux-ci étaient toxiques, j'en ai la conviction. Dans ces conditions, devais-je attendre que le risque de dévaluation de l'euro par rapport au CHF se matérialise ? Il m'a paru incongru qu'une collectivité Française s'endette avec une monnaie étrangère. Je trouve cela dégradant pour notre monnaie. Je tiens à faire remarquer que mon prédécesseur était un agent du service public. Son revenu était garanti par une monnaie nationale forte. C'est pour moi une attitude amoralisée que j'ai voulu corriger et pas à n'importe quel prix. J'ai décidé d'agir en sécurisant l'avenir financier en supprimant tous les emprunts en monnaie étrangère. Je préfère le « *made in France* ». Saint-Chinian des années 2000 n'était pas la seule collectivité à faire appel à des fonds étrangers. Les communes victimes de ces emprunts déloyaux recevaient des aides de la part de l'état.

Après avoir étudié le dossier, j'ai sollicité la secrétaire générale de l'époque, je lui ai demandé d'effectuer les démarches administratives nécessaires. La secrétaire générale de l'époque m'avait certifié que ces emprunts n'étaient pas assez toxiques. (Par conséquent il nous fallait nous passer de l'aide de l'Etat). Or en 2018 (après son départ brutal) j'ai eu pour la première fois sous les yeux une lettre qui me fut adressée par [REDACTED] Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault le 13 mars 2015, dont je n'avais jamais eu connaissance. Ce document préfectoral précisait que dans la démarche faite par la précédente secrétaire générale de la Mairie, il « *n'y avait pas les documents exigés au titre de la réglementation rappelée en référence* (NDLA : pour déterminer la toxicité). ... *Une nouvelle demande peut être déposée* ». J'affirme qu'aucune nouvelle demande n'a été déposée. Le 17 avril 2018 il n'y avait toujours pas de trace d'une demande suffisamment complète pour accorder aux Saint-Chinienais des avantages leur permettant de se débarrasser de cette dette en CHF. Et pourtant j'étais sûr que ce dossier était toxique. Pour quelle raison la demande est restée incomplète ? « Insuffisamment toxique ! » disait à la cantonade

(entre deux portes) Madame la secrétaire générale. C'est regrettable. Les bras m'en sont tombés. Dans ce dossier d'emprunt désinvolte en CHF, la mairie aurait pu éviter de perdre beaucoup de l'argent. J'étais convaincu que Madame la secrétaire générale effectuait bien son travail. Cette « manœuvre » nous fait perdre beaucoup d'argent. Nous avons agi en limitant la casse par un refinancement de ces emprunts toxiques sans aucune aide. Nous avons mis à l'abri la Mairie d'une spéculation.

Une fois l'acte de rachat des emprunts en CHF fait, il fallait passer les écritures. J'ai demandé au service en question de faire au mieux. Sachez que nous avons changé de trésorerie en 2018 en passant de Saint-Pons de Thomières à Capestang. Nous avons dû nous adapter aux nouvelles directives parfois différentes de l'ancienne trésorerie. Je ne comprends toujours pas pourquoi, j'ai dû attendre 3 ans pour l'inscription des écritures de cet emprunt toxique, dans le compte administratif de la Commune ! Et pourquoi un lissage n'a pas été proposé en amortissement sur cette renégociation de 2015. Je suis de nature rigoureuse et je n'aime pas laisser traîner la comptabilité. Cette lenteur anormale a eu des répercussions uniquement sur les écritures comptables.

Pour finir, la dernière année de mandat a permis de dégager en 2020 un résultat de fonctionnement en excédent de 335.161€ assurant le service de la dette. Le budget primitif 2021, voté le 15/04/2021, laisse apparaître **un excédent prévisionnel de fonctionnement de 302.772€** (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) supérieur au remboursement des emprunts en capital.

Une évidence qui ne surprend personne : L'examen du budget 2021, nous permet de constater une augmentation des dotations. Mais cette augmentation est disproportionnée. En 2020 de nombreuses dotations n'ont pas été versées (ce qui est rarissime de la part de l'état et de la communauté des communes, Sud Hérault, ainsi que du département). Cet oubli (survenu veille d'élection municipale) est corrigé dans l'année suivante. Cela permet de financer 63% des dépenses d'équipement 2021. L'usage du fonds de roulement est normalisé en 2021. Sur le plan comptable uniquement, la fin de mon mandat fut plombée par cette absence de versement de dotations. Cette anomalie a déjà été corrigée et les dotations sont doublées en 2021. Cet artifice profite à la nouvelle municipalité. Car, je le répète, le fonds de roulement 2021 est redevenu correct et n'a nullement servi à rembourser de la dette.

L'élément majeur sur le plan financier quand je fus Maire est la **diminution de l'endettement de 39% entre 2014 et 2019** (2.336.000€ en 2014 et 1.427.000€ en 2019). Dans le rapport définitif d'observation de la Chambre régionale des comptes, il est explicité que le désendettement est provoqué par une détérioration du fond de roulement. Il n'en est rien ! Le fond de roulement est rétabli en 2021 et la dette reste inférieure à 39% par rapport à 2014. Ce désendettement, d'une importance majeure, n'avait pas été vue depuis plus de trente ans à Saint-Chinian. La diminution certaine de la dette permettra à la nouvelle équipe de bénéficier d'un état financier beaucoup plus convenable que ses prédécesseurs en 2014. Si la dernière année de mon mandat les dotations eurent été versées « comme il se doit » et si les emprunts toxiques en CHF furent considérés « comme il se doit », le bilan de l'équipe que j'ai dirigé pendant six ans serait encore meilleur. Certains usent d'artifices pour donner l'impression que le bilan est négatif. C'est encore une fois attaquer mon capital sympathie. Certains ne savent que dénigrer. Les perspectives de Madame Combes sont nettement meilleures qu'en 2014. Ma priorité fut de vous servir en améliorant l'économie. Je suis convaincu que c'est l'économie qui fait vivre le Village. Pendant mon mandat, quatre commerces ont ouvert dans notre village et un a fermé. Le solde est positif avec la création de trois commerces pour 1761 habitants. Je défis la nouvelle Mairie d'en faire autant. Sur le plan économique la nouvelle municipalité devra mettre plus d'énergie pour rendre le village plus attractif. Cette nouvelle mairie administrera bien. Cela sera insuffisant. Les nouveaux élus doivent dynamiser et ne pas se contenter d'administrer. Seule l'économie pourra rendre notre Village plus attractif, comme fut le cas entre 2014 et 2020.

